

Accord-cadre à bons de commande

BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES

Acheteur

Par délégation de gestion des Préfets des départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, Monsieur le Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Nord

Objet du marché

Prestations de location de véhicules et matériels dans le cadre d'une lutte contre une pollution marine sur le littoral de la zone de défense et de sécurité Nord

Nature de la prestation

LOT 19 : Location de grues mobiles avec opérateur

Départements

Nord (59), Pas-de-Calais (62), Somme (80)

Tous les montants figurant dans le présent document sont exprimés en Euros.

Dispositions générales

1 – Commandes

Le titulaire s'engage à mettre à disposition de l'acheteur des interlocuteurs joignables et à l'informer de tout changement relatif à ces interlocuteurs :

Personne(s) à contacter	Tél. / Mél.
Nom et prénom :	Tél fixe :
Fonction :	Tél mobile :
	e-mail :
Nom et prénom :	Tél fixe :
Fonction :	Tél mobile :
	e-mail :

Le site de livraison sera précisé à la commande.

La journée de travail sur site est décomptée entre arrivée sur place et départ du site de l'engin et/ou du personnel de mise en œuvre. Elle correspond à 8 heures de travail effectif au sens de l'article L.3121-1 du Code du travail.

Une semaine correspond à 7 jours calendaires.

La location sera réputée débuter à compter de la livraison des engins sur le(s) site(s) figurant sur le(s) bon(s) de commande. Tout retard du prestataire pour venir récupérer les engins ne pourra pas être considéré comme une prolongation de la durée de location et ne pourra donc pas donner lieu à une facturation.

2 – Prix

Les prix sont hors taxes (HT).

Les prix incluent les éléments décrits à l'article 1.3.10 du CCAP ainsi que les éléments suivants :

- l'amenée et le repli sur site, en début et fin de mission ;
- les déplacements sur les chantiers, en particulier le transport de matériel et du conducteur nécessaire à la réalisation des prestations ;
- le carburant et autres fluides des engins et leur entretien ;
- le changement de matériel défectueux ;
- l'hébergement et les repas des conducteurs ;
- les équipements de protection individuelle ou collective nécessaires ;
- la surcote pour une intervention nuits, week-ends et jours fériés ;
- le nettoyage des engins en fin d'intervention ;
- toute sujétion.

N° de prix	DÉSIGNATION	U	Prix HT (en chiffres)
19.1	Grue mobile poids lourd, automotrice, avec flèche télescopique 5 Capacités de levage : • minimum de 10 t • minimum de 30 t • minimum de 50 t • minimum de 70 t • minimum de 100 t		
19.1.1	Capacité de levage minimum de 10 tonnes		
19.1.1.1	– amenée sur site, repli et nettoyage	Forfait	
19.1.1.2	– location à la journée	Journée	
19.1.1.3	– location à la semaine	Semaine	
19.1.2	Capacité de levage minimum de 30 tonnes		
19.1.2.1	– amenée sur site, repli et nettoyage	Forfait	
19.1.2.2	– location à la journée	Journée	
19.1.2.3	– location à la semaine	Semaine	
19.1.3	Capacité de levage minimum de 50 tonnes		
19.1.3.1	– amenée sur site, repli et nettoyage	Forfait	
19.1.3.2	– location à la journée	Journée	
19.1.3.3	– location à la semaine	Semaine	
19.1.4	Capacité de levage minimum de 70 tonnes		
19.1.4.1	– amenée sur site, repli et nettoyage	Forfait	
19.1.4.2	– location à la journée	Journée	
19.1.4.3	– location à la semaine	Semaine	
19.1.5	Capacité de levage minimum de 100 tonnes		
19.1.5.1	– amenée sur site, repli et nettoyage	Forfait	
19.1.5.2	– location à la journée	Journée	
19.1.5.3	– location à la semaine	Semaine	
19.2	Mini grue araignée, sur chenilles 2 Capacités de levage : • minimum de 4 t • minimum de 8 t		
19.2.1	Capacité de levage minimum de 4 tonnes		
19.2.1.1	– amenée sur site, repli et nettoyage	Forfait	
19.2.1.2	– location à la journée	Journée	
19.2.1.3	– location à la semaine	Semaine	
19.2.2	Capacité de levage minimum de 8 tonnes		
19.2.2.1	– amenée sur site, repli et nettoyage	Forfait	
19.2.2.2	– location à la journée	Journée	
19.2.2.3	– location à la semaine	Semaine	

À

Le

Signature :